



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-150

PUBLIÉ LE 27 MAI 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2021-03-11-00024 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0029 ROMORANTIN LANTHENAY (2 pages)	Page 3
R24-2021-03-11-00023 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0032 BEL AIR (2 pages)	Page 6
R24-2021-03-11-00027 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0033 BRIARE (2 pages)	Page 9
R24-2021-03-11-00028 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0035 LE COTEAU (2 pages)	Page 12
R24-2021-03-11-00026 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0042 CH LOUIS SEVESTRE (2 pages)	Page 15
R24-2021-03-11-00025 - Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0043 BEAUROUVRE (2 pages)	Page 18

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00024

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0029 ROMORANTIN
LANTHENAY

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay
N° FINESS : 410000103
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine et spécialités médicales	11	627,94€
Chirurgie et gynécologie-obstétrique	12	896,33€
Psychiatrie Adultes	13	488,97€
Soins de suite et de réadaptation	30	252,98€
Placement familial	33	148,19€
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Médecine	50	381,44€
Psychiatrie Adultes de jour	54	413,77€
Psychiatrie Enfant de jour	55	425,71€
Chirurgie ambulatoire	90	448,06€

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date

de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directeur du centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00023

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0032 BEL AIR

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du Centre de réadaptation fonctionnelle neurologique
« Bel Air » à La Membrolle-sur-Choisille
N° FINESS : 370000374
pour l'exercice 2021

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du Centre de réadaptation fonctionnelle neurologique « Bel Air » à La Membrolle-sur-Choisille;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021 au Centre de réadaptation fonctionnelle neurologique « Bel Air » à La Membrolle-sur-Choisille sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Rééducation fonctionnelle, réadaptation	31	367,01 €
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Rééducation fonctionnelle, réadaptation	56	238,56 €

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, M.A.N, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, la directrice du Centre de réadaptation fonctionnelle neurologique « Bel Air » à La Membrolle-sur-Choisille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le directeur Général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00027

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0033 BRIARE

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
de l'hôpital Saint Jean à Briare
N° FINESS : 450000336
pour l'exercice 2021

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 de l'hôpital Saint Jean à Briare ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021 à l'hôpital Saint Jean à Briare, sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
Médecine	11	385,42€
Soin de suite	30	202,63€

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, M.A.N, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur de l'hôpital Saint Jean à Briare sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00028

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0035 LE COTEAU

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre de réadaptation fonctionnelle « Le Coteau »
à La Chapelle-Saint-Mesmin
N° FINESS : 450002456.
pour l'exercice 2021

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre de réadaptation fonctionnelle « Le Coteau » à La Chapelle-Saint-Mesmin ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021 au centre de réadaptation fonctionnelle « Le Coteau » à La Chapelle-Saint-Mesmin sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Rééducation fonctionnelle et réadaptation	31	227,16€
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Hôpital de jour rééducation	56	163,56€

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, M.A.N, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur du centre de réadaptation fonctionnelle « Le Coteau » à La Chapelle-Saint-Mesmin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00026

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0042 CH LOUIS
SEVESTRE

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier Louis Sevestre
de La Membrolle sur Choisille
N° FINESS : 370000713
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre hospitalier Louis Sevestre de La Membrolle Sur Choisille ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au centre hospitalier Louis Sevestre de La Membrolle Sur Choisille sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Soins de suite	30	139,42 €

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directeur du centre hospitalier Louis Sevestre de La Membrolle Sur Choisille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-03-11-00025

Arrêté n° 2021-OS-TARIF-0043 BEAUROUVRE

ARRETE
fixant les tarifs journaliers de prestations
du CRF de Beaurouvre à Blandainville
FINESS : 280000266
pour l'exercice 2021

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du CRF de Beaurouvre à Blandainville ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021 au Centre CRF de Beaurouvre à Blandainville sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Rééducation fonctionnelle et réadaptation	31	247.87 €
HOSPITALISATION PARTIELLE		
Hôpital de jour rééducation	56	178,47 €

ARTICLE 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, M.A.N, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

ARTICLE 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur du CRF de Beaurouvre à Blandainville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de l'Offre sanitaire,
Signé : Cédric MARECHAL